

Plan de sauvegarde de l'œdicnème criard

Action de protection des couvées
situées en zone de culture

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais



GRANDLYON
la métropole



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE

TERRES d'**a**VENIR

Une mesure pratique et efficace

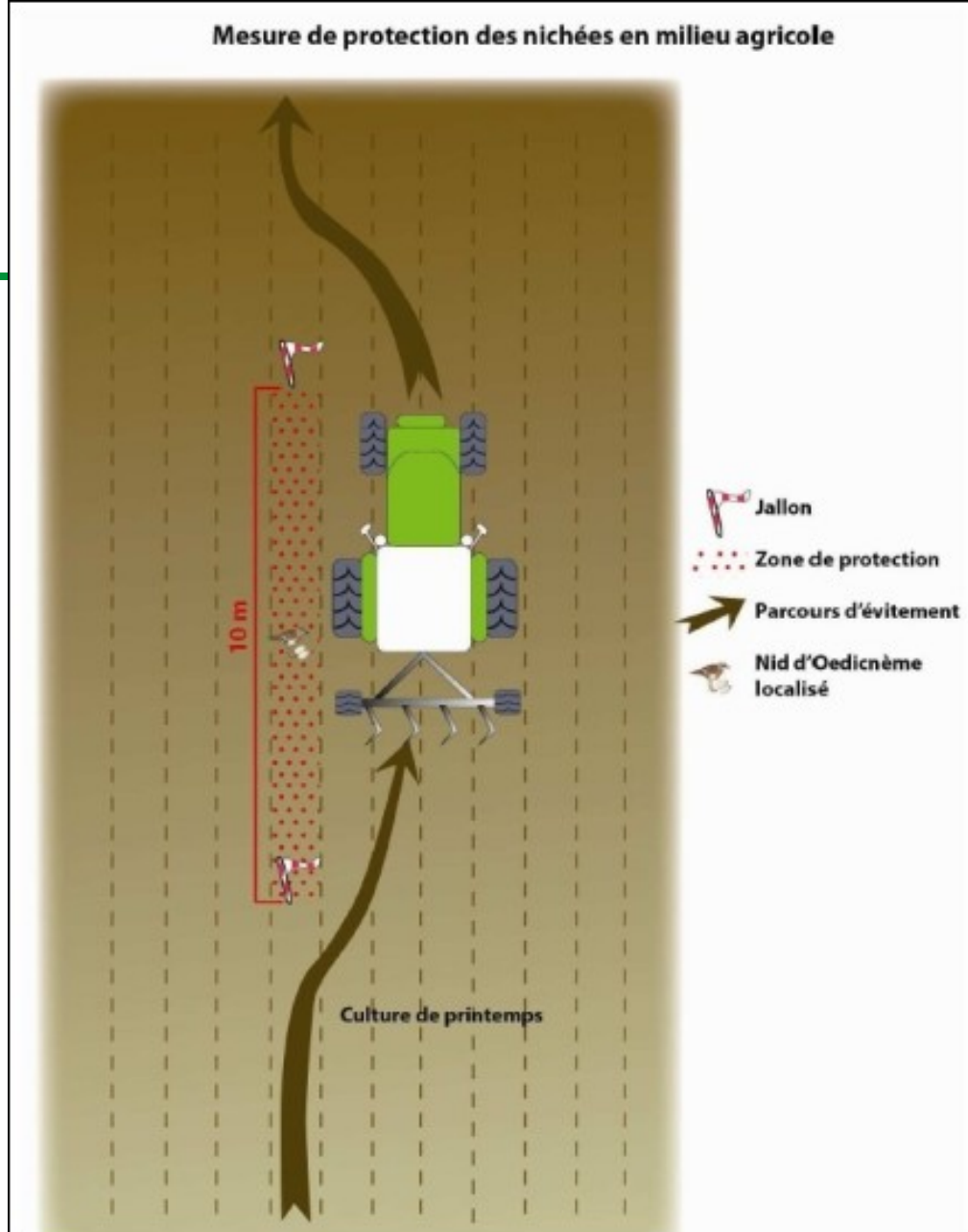


- Actions du plan de préservation :
 - Préserver à minima 12 000 ha de surfaces agricoles.
 - Protéger toutes les couvées d'œdicnème criard situées en zone de culture.

- Nécessité d'une action spécifique aux zones de culture :
 - Nidification sur les terrains nus en mars avril.
 - Oiseau peu visible.

Le jalonnement

Création d'une bande de 1 m de large et 10 m de long pour permettre à l'agriculteur de repérer et d'éviter la zone de couvée.



Une mesure pratique et efficace



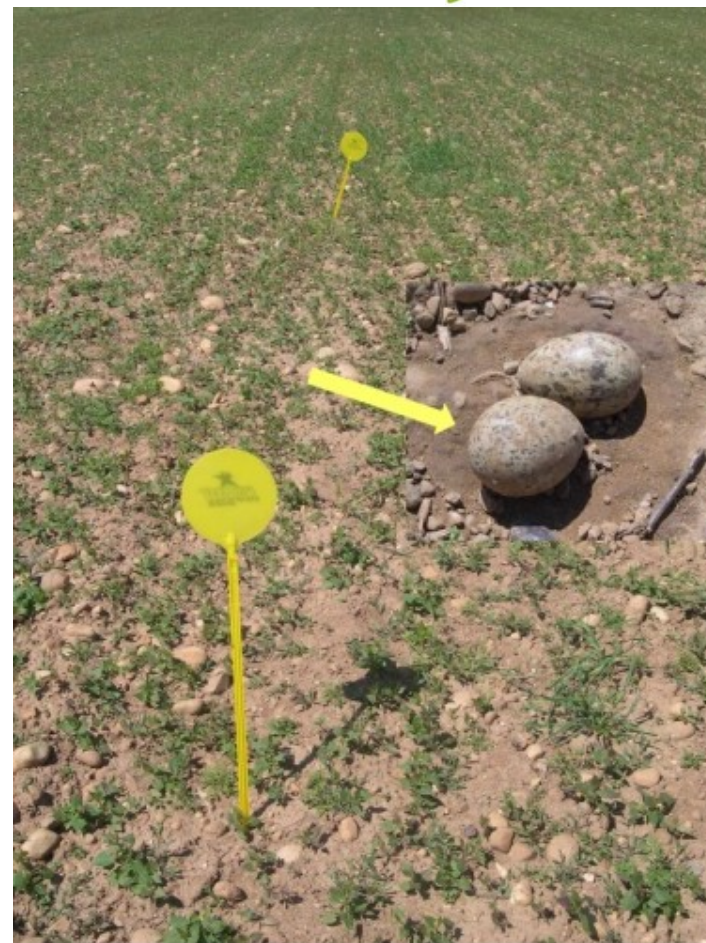
- Information : article dans la presse agricole
 - Détection d'un nid (LPO)
 - Identification de l'agriculteur (CA)
 - Information et demande de l'accord à l'agriculteur (CA)
 - Information du passage (LPO)
 - Piquetage (LPO)

- Bilan de l'action auprès des agriculteurs

Une année-test satisfaisante



- Bilan chiffré pour le Rhône :
 - 32 parcelles repérées
 - 17 agriculteurs contactés
 - 1 refus
 - 17 nids avec intervention
- Facteurs clés :
 - Réactivité
 - Acceptation des agriculteurs



*Principe de protection d'un nid en contexte agricole. Commune de Jonage.
- LPO 69*

Les facteurs d'acceptation



- Compréhension des enjeux
 - Biodiversité : action similaire déjà menée
 - Agriculture : évolution des critères de compensation foncière

- Facteurs de facilitation
 - Facilité de mise en œuvre
 - Sensibilisation : article, coup de fil
 - Contact initial chambre d'agriculture

Merci de votre attention !

